

**Collègues dénigrés, pressions,  
atteintes à la liberté d'opinion, manque  
d'orientations, souffrance au travail...**

## **ALERTE SOCIALE DEMANDEE**

Monsieur le Directeur Général des services

Nous déposons ce-jour une alerte sociale. En effet, un certain nombre de cadres sont aujourd'hui en grande souffrance au travail. Cette souffrance peut avoir des raisons diverses. Pour certains, elle est due à un manque de projets et d'orientations, pour d'autres à un dénigrement systématique du travail fait auparavant, pour d'autres à des pressions pour tenter de les intimider ou de les faire partir pour "manque de confiance du maire", due à leur appartenance ou soi-disant appartenance à une mouvance politique.

A ce sujet nous sommes étonnés d'entendre que certains membres de la direction générale participeraient à cela, nous nous permettons de rappeler la loi et notamment l'article 6 de la loi du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires.

Dans tous les cas de souffrance au travail, nous nous permettons de rappeler les obligations de réussite de la collectivité

Une rencontre entre la direction générale des services et syndicat UGICT-CGT nous semble indispensable et cela dans un délai très court.

Veuillez recevoir, en attendant de nous rencontrer, Monsieur le Directeur Général des Services nos salutations distinguées.

Le collectif d'animation du syndicat UGICT-CGT

**Les collègues qui ont témoigné ci-dessous ont souhaité le faire dans l'anonymat afin de se protéger.**

- «Le maire m'a demandé si on pouvait travailler ensemble, parce que j'avais été candidat aux municipales sur ma ville de résidence...C'est une atteinte violente à mes droits de fonctionnaire territorial»
- « J'ai été convoqué par le DGS pour me dire qu'on n'avait pas besoin de moi et si j'étais en recherche active pour trouver un autre poste dans une autre collectivité »
- « Le maire m'a reçu. Il m'a dit qu'il lui était difficile de travailler avec moi, qu'il n'avait pas confiance... »
- « On constate une forte diminution des projets du service. Les usagers ne comprennent pas et une démotivation apparaît au niveau de l'équipe du service... »
- « Brutalement, on m'a demandé quand je partais à la retraite...J'ai ressenti cela comme une mise à l'écart. »
- « On m'a demandé de partir et la même personne m'a demandé si je ne connaissais pas quelqu'un qui pourrait me remplacer. C'est méprisant et inhumain ... »

**CONTRACTUEL :**

**LA LOI ET LES INDIVIDUS NE  
SONT PAS RESPECTES !**

## Résister c'est créer

« Résister, c'est créer » écrivait Gilles Deleuze. Résister c'est ce qu'on fait de très nombreux collègues en se mobilisant contre le licenciement illégal de l'un des leurs. En imposant sur son lieu de travail ce collègue qui travaillait depuis 6 mois sans contrat ni arrêté, vous avez montré votre capacité collective à surmonter la peur et le défaitisme. Cette mobilisation marquera les esprits. C'est l'affirmation d'une détermination à lutter contre toutes les injustices qui malheureusement pullulent au quotidien dans le monde du travail.

## Rappeler l'institution à sa mission

« Résister c'est créer ». La lutte syndicale, ce n'est pas détruire, c'est créer. Créer, c'est bien ce que nous avons fait. Nous avons créé du droit, de la solidarité, de l'entraide.

En se mobilisant à la Bourse du travail pour se voir rappeler les droits et obligations des agents de la Fonction publique territoriale et en soutenant ce collègue injustement licencié, celles et ceux qui ont répondu à l'appel de la CGT et de l'UGICT-CGT ont formé un collectif de défense des droits. Face à une violation flagrante des règles de droit, ils ont été les défenseurs de l'institution municipale en la rappelant à sa mission. Mission de servir le public en assurant les services publics.

Alors qu'au quotidien les agents de la ville de Saint-Ouen se battent pour faire respecter le droit, la loi et les valeurs de solidarité dans tous les quartiers de notre ville, l'institution et son administration auraient été les premiers à donner le mauvais exemple. Par cette mobilisation en faveur d'un des leurs, les agents de la ville de Saint-Ouen ont voulu crier stop. Stop aux intimidations, stop à la pratique du « tous suspects », stop aux comportements menant au mal-être et à la souffrance au travail.

## Réintégration !

Après une échéance électorale, certains voudraient, en violation du statut de la Fonction publique, que des agents changent d'affectation, se voient retirer leurs responsabilités et soient

même appelés à quitter la collectivité... La réintégration de l'agent illégalement licencié démontre au contraire la légitimité de notre mobilisation et marque, nous l'espérons, la fin de ces pratiques.

En tant qu'agents de la Fonction publique territoriale, nous sommes par conviction et en conformité avec notre statut et la loi, respectueux de la légitimité issue des urnes et tous mobilisés au service du public. En retour, nous demandons à notre administration et à notre employeur qu'ils sachent nous accorder une confiance de principe. Nous n'accepterons pas de nous faire malmener sur des considérations subjectives.

Respect du droit, de la loi et du statut, c'est tout le sens du combat mené ces dernières semaines par les agents de la ville de Saint-Ouen et qui à la fin, a conduit à la réintégration de notre collègue.

